Accusé de réception en préfecture 974-219740099-20221213-DCM20221207-004-D Date de télétransmission : 13/12/2022 Date de réception préfecture : 13/12/2022

REPUBLIQUE FRANÇAISE CB/JA

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-ANDRE

CONSEIL MUNICIPAL

1985 ART 1 1 40 3 1 40 ART 1 27 WYZ 152

SEANCE ORDINAIRE DU 29 FEVRIER 1996

ARRIVEE

AFFAIRE N°32

ouverte.

OBJET: PAE 2000 - VEE JACQUES - ECHANGE: REEVALUATION DE LA SOULTE

L'An mil neuf cent quatre vingt seize, le vingt neuf février à quatorze heures, le conseil municipal de Saint-André étant assemblé en session ordinaire, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE - Maire.

Etaient présents: Jean Paul VIRAPOULLE - Serge CAMATCHY - Georges GRONDIN - Roland DESIRE - Jean Claude RAMSAMY - Georges Marie SOBA - Roger OUNE-BIVE - Ghislaine TAILAMEE - Sully NOURBY- Josie VIRIN - Ariane VAITILINGOM - Joël APPAVOUPOULLE - Mario JONZO - Jean Marc GUICHARD - Sully CANAGASSABE - Gabriel VAYABOURY - Christiane RAMASSAMY - Marcel FAVEUR - Henri Gilbert BEGUE - Alain DE FLORIS - Paris KISCHENIN - Henri Ignace CALICHARANE - Adrien MINIENPOULLE - Maximilien ASSABY - Yvon VIRAPIN KISCHENIN - Monique MARTINEZ - Adrien LARIVIERE - Eric FRUTEAU - Jean René LAO-YIP-SEIN -

Absents Excusés: Emile VALERY(Procuration à Georges GRONDIN) - Léopold LEBON (Procuration à Jean-Paul VIRAPOULLE) - Gérard PAYET (Procuration à Jean Claude RAMSAMY) - Raymond SABABADY (Procuration à Georges Marie SOBA) - Ismaël SIDAT (Procuration à Serge CAMATCHY) -

Absents: Alain ETHEVE - Philippe NATIVEL - Georges Marie André RAMSAMY - Claude HOARAU - Jean François RAMASSAMY -

Le Conseil étant en nombre suffisant pour délibérer, le Maire déclare la séance

Monsieur Alain DE FLORIS a été désigné pour faire fonction de secrétaire

Le Maire de Saint-André certifie que le compte renducte de cette délibération a été affiché à la principale de la mairie le 1er mars 1996.

Que la convocation avait été faite le 23 février 1996 et le nombre de membres en exercice étant de 39, le nombre de présents est de 29.

Certifié Conformi A l'original

Adioint

26 NOV. 1998

- Donoît le

et par délégation

M.-L. RITOU

CB/JA

AFFAIRE N°32

OBJET: PAE 2000 - VEE JACQUES - ECHANGE: REEVALUATION DE LA SOULTE

Le Maire rappelle que dans le cadre des acquisitions foncières pour le PAE 2000, l'Assemblée avait été autorisée (cf DCM du13.10.95 - Affaire n°46) à faire l'acquisition des parcelles AP 895 - 896 - 898 -902 et 903 au prix de 199 360 F HT et de lui donner en échange les parcelles AP 984 et 1 235 d'une valeur de 34 300 F HT et de lui verser une soulte de 161 140 F.

Cet échange n'étant pas équilibré, le Maire explique à l'Assemblée qu'il importe de réévaluer la somme allouée à Monsieur VEE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à verser à Monsieur VEE une soulte de 165 060 F au lieu de 161 140 F.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix sept heures trente minutes.

Pour extrait conforme au registre des delibérations Maire,

G. GRONDIN

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

26 NOV. 1998

Pour le Maire et par délégation

M.-L. RITOU

Accusé de réception en préfecture 974-219740099-20221213-DCM20221207-004-DE Date de télétransmission : 13/12/2022 Date de réception préfecture : 13/12/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

CB/JA

COMMUNE DE SAINT-ANDRE

SOUS PRÉFECTURE DE SAINT-BENOIT

CONSEIL MUNICIPAL

03. JAN. 1996

ARRIVEE

à la

4000

ir Maître

choît le

SEANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 1995

AFFAIRE Nº 46

OBJET: PAE 2000 - ACQUISITION FONCIERE A L'AMIABLE - VEE JACQUES - PARCELLES AP 895 - 896 - 898 (EX 401) ET AP 902 - 903 (EX 396)

L' An mil neuf cent quatre vingt quinze, le treize octobre à quatorze heures, le conseil municipal de Saint-André étant assemblé en session ordinaire, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE - Maire.

Etaient présents: Jean Paul VIRAPOULLE - Serge CAMATCHY - Georges GRONDIN - Roland DESIRE - Jean Claude RAMSAMY - Georges Marie SOBA - Roger OUNE-BIVE - Ghislaine TAILAMEE - Sully NOURBY - Josie VIRIN - Ariane VAITILINGOM - Joël APPAVOUPOULLE - Mario JONZO - Jean Marc GUICHARD - Sully CANAGASSABE - Gabriel VAYABOURY - Christiane RAMASSAMY - Marcel FAVEUR - Emile VALERY - Alain DE FLORIS - Paris KISCHENIN - Philippe NATIVEL - Gérard PAYET - Raymond SABABADY - Henri Ignace CALICHARANE - Adrien MINIENPOULLE - Maximilien ASSABY - Jean François RAMASSAMY - Yvon VIRAPIN KISCHENIN - Adrien LARIVIERE - Eric FRUTEAU - Jean René LAO-YIP-SEIN -

Absents Excusés: Henri Gilbert BEGUE (procuration à Serge CAMATCHY) - Monique MARTINEZ -

<u>Absents</u>: Alain ETHEVE - Léopold LEBON - Georges Marie André RAMSAMY - Ismaël SIDAT - Claude HOAREAU -

Le Conseil étant en nombre suffisant pour délibérer, le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur Alain DE FLORIS a été désigné pour faire fonction de secrétaire.

Le Maire de Saint-André certifie que le compte renducte de cette délibération a été affiché à la principale poste de la mairie le 16 octobre 1995.

Que la convocation avait été faite le 05 octobre le nombre de membres en exercice étant de 39, le nombre de présents est de 32.

G. GRONDIN

d'un acto

CB/JA

AFFAIRE Nº46

OBJET: PAE 2000 - ACQUISITION FONCIERE A L'AMIABLE - VEE JACQUES - PARCELLES AP 895 - 896 - 898 (EX 401) ET AP 902, 903 (EX 396)

Le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre de la création du PAE 2000, l'acquisition foncière des parcelles nécessaires à l'aménagement a été déclarée d'utilité publique.

Les négociations menées avec Monsieur Jacques VEE ont abouti à un accord à l'amiable décrit ci-après :

Immeubles cédés à la Commune par Jacques VEE . Parcelles cadastrées AP 895, 896, 898 (ex 401) de 1 186 m2		Indemnisations Communales Parcelles cadastrées AP 984 de 369 m2 AP 1235 de 121 m2	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Considérant que l'acquisition des immeubles appartenant à Monsieur VEE Jacques est très importante pour mener à bien le programme d'aménagement du nouveau centre-ville et la réalisation de logerments sociaux.
- Considérant que l'indemnisation communale s'élevait à 195 440 F bien que inférieur à la valeur des biens échangés, appartenant à Jacques VEE celui-ci n'est pas lésé puisqu'elle est supérieure dans une autre négociation (délibération du conseil municipal du 13 octobre 1995 Affaire n°45).

a) décide :

- * de faire l'acquisition des parcelles appartenant à Monsieur VEE Jacques décrits ci-dessus au prix de 199 360 F (cent quatre vingt dix neuf mille trois cent soixante francs) Hors taxes
- * de lui donner en échange les parcelles AP 984 et AP 1235 estimées à 34 300 F HT

-2-

SOUS PREFECTURE DE SAINT-BENOIT ...

ARRIVEE

			•	MULKINE F
* de lui verse	une soûlte de 161 140 F	(cent soixante e	t un mille cent quara	nte francs)
b) autorise le	Maire à signer toutes les p	ièces nécessaires	à la passation des ac	ctes notariés.
			***************************************	•••••
****				•••••
	L'ordre du jour étant épuis	sé, la séance est	levée à seize heures	S
	Pour extrait conforme au 1	egistre des délib	érations.	
	DE SE	Pour le Ma Le 2 ^{èmo} Ad	joint	• • • • • • • • • • • • • • • • • • •

SOUS PREFECTURE DE SAINT-BENOIT

03.JAN.1996

ARRIVEE

* de lui verser une soûlte de 161 140 F (cent soixante et un mille cent quarante francs)

b) autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la passation des actes notariés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à seize heures.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Pour le Maire, Le 2èm Adjoint G. GRONDIN